



SIERENTZ TIR SPORTIF
HOHLEGASSE
68510 SIERENTZ

Tel : 03.89.83.93.46

Sierentz, le 10 Mars 2022

C/R de la réunion du 16 décembre 2021 - Début 19h00.

Présents: S. Ammann, G. Bourges, F. Detraye, F. Dirand, A. Elser, G. Flory, G. Meyer, C. Munck, P. Oberrieder, O. Rapp, V. Salles, F. Varaine, G. Waldeck.

Excusés : V. Liebis

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2021

Après lecture, le compte rendu de la réunion du comité du 7 septembre est approuvé à l'unanimité.

2) Trésorerie – Bilan année 2021/2022

A date, la trésorerie du STS est répartie comme suit :

- 72000 € sur le livret bleu
- 16000 € en parts B
- 50000 € sur ?
- 18000 € sur le compte courant

Le club a des fonds pour envisager de nouveaux investissements pour 2022. En particulier pour refaire les toilettes, installer une armurerie pour le 25 m, agrandir la réserve, créer un vestiaire et refaire le hall.

Le budget serait de 90000 € réparti comme suit :

- 20000 à 25000 € de travail des bénévoles
- 30000 € demandé à la CEA
- 10000 à 15000 € demandé à la Ligue
- le reste demandé à la commune

Pour 2023, il est également envisagé de créer un 25 mètres ouvert.

Association de droit local (code APE : 926C Autres activités sportives N°SIREN : 453 016 172 N°SIRET : 453 016 172 00018)

Affiliée à la FFT Club N° 0168062, à la LRTA, à l'AGR, à la FSGT et à l'OMSAP Sierentz

Agrément Jeunesse et Sport : N° 01/94/68/S 1994 du 15.06.1994



SIERENTZ TIR SPORTIF
HOHLEGASSE
68510 SIERENTZ

Tel : 03.89.83.93.46

3) Point sur le début des travaux au 50M

Les travaux ont bien avancé. La couverture est prévue pour janvier. Suite à l'acquisition par la commune de terrains derrière le stand, il reste encore 3 petits terrains pour lesquels il est proposé de prendre contact avec les propriétaires et de demander à la commune de préempter. Si besoin le club proposerait de dédommager la commune, la valeur des terrains devant être relativement modeste.

4) Reprise des programmes des manifestations

En janvier auront lieu au stand le championnat arbalète le 9 et le championnat régional carabine les 15 et 16. Le tir public est prévu pour les 11 et 12 juin. Une nouvelle soirée d'automne sera organisée le 17 septembre (date à confirmer pour éviter la concurrence d'autres manifestations) et la choucroute sera organisée à nouveau à l'Agora le 6 novembre. L'AG sera organisée le 21 octobre au même endroit que les années précédente chez Gaby.

5) Information sur le râtelier électronique

La mise en place du SIA pour les détenteurs d'armes débute le 8 février (d'abord pour les chasseurs, ensuite pour les autres détenteurs). Une visio-conférence d'information du SCEA pour le Grand Est est prévue le 28 janvier, et le STS y est invité.

6) Mise à disposition

Il est décidé de ne plus faire de mise à disposition des locaux du STS sauf à titre exceptionnel (pas le soir, pas à des mineurs).

7) Vœux du Président

Les vœux du Président fin janvier sont annulés.

Association de droit local (code APE : 926C Autres activités sportives N°SIREN : 453 016 172 N°SIRET : 453 016 172 00018)

Affiliée à la FFT Club N° 0168062, à la LRTA, à l'AGR, à la FSGT et à l'OMSAP Sierentz

Agrément Jeunesse et Sport : N° 01/94/68/S 1994 du 15.06.1994



**SIERENTZ TIR SPORTIF
HOHLEGASSE
68510 SIERENTZ**

Tel : 03.89.83.93.46

8) Protocole sanitaire – Cahier de rappel

Nous continuons à appliquer le protocole sanitaire et à être attentif à son respect par les membres.

9) Travaux

Les journées de travail se poursuivent les 1ers samedis du mois.

Un grillage est à refaire derrière le 50 mètres, et il est décidé d'acheter une tarière (environ 300 €) pour faire les trous pour la pose des poteaux.

10) . Questions diverses / Tour de table

Gilbert Meyer rappelle le contexte relatif au don d'une arbalète 30 mètres aujourd'hui contesté. Il est proposé d'envoyer un courrier aux intéressés pour avoir plus de précisions sur leur position. Sur proposition de Christelle Munck il est décidé de créer un groupe WhatsApp pour les membres du comité.

Sébastien Ammann évoque les problèmes d'encrassement du déshumidificateur au 25 mètres, et propose d'installer 2 extracteurs. Le budget estimé est de 1000 € et est approuvé par le comité. Sébastien Ammann propose la candidature de Nathalie pour prendre la responsabilité du bar. La candidature est approuvée par le comité.

L'ordre du jour étant épuisé, pas de question complémentaire, la séance est levée à 20h55.

Gabriel FLORY

Gilles BOURGES

Association de droit local (code APE : 926C Autres activités sportives N°SIREN : 453 016 172 N°SIRET : 453 016 172 00018)

Affiliée à la FFT Club N° 0168062, à la LRTA, à l'AGR, à la FSGT et à l'OMSAP Sierentz

Agrément Jeunesse et Sport : N° 01/94/68/S 1994 du 15.06.1994